

23 octobre 2025

## **CONTRAT RESPONSABLE : POUR UN RETOUR AUX SOURCES**

**Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 présenté la semaine dernière assure que le périmètre des contrats responsables sera recentré. Dans le même temps, deux décrets vont élargir son périmètre le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026. agéa et les agents généraux souhaitent que soit défini un cap clair en faveur d'un contrat responsable accessible, équitable et maîtrisé financièrement.**

*« Nous devons redonner du souffle à cette belle idée qu'est le contrat responsable ainsi qu'aux complémentaires santé et in fine au portefeuille des assurés. La solution est simple : revenir aux fondamentaux en allégeant les garanties obligatoires »* déclare **Pascal Chapelon**, Président d'agéa.

### **Un dispositif contraignant**

En 2024, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) s'élevait à 254,8 milliards d'euros, soit 8,7 % du PIB, dont 12,8 % sont financés par les organismes complémentaires<sup>1</sup>. Ce niveau de participation s'explique pour partie par le recours aux contrats responsables.

D'abord conçu autour d'un panier de soins de base, le contrat responsable a vu son principe être dévoyé à force d'ajouts successifs. Encadrements des remboursements, obligations de prise en charge, exclusions ciblées, il a perdu de sa lisibilité et de sa souplesse, figeant le marché avec des offres peu différenciantes.

Deux nouvelles extensions de son périmètre ont d'ores et déjà été décrétées ; le 1<sup>er</sup> décembre 2025, avec une amélioration de la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) ; le 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec l'inclusion du remboursement des prothèses capillaires pour les personnes atteintes de cancer.

Les agents généraux en constatent chaque jour les effets négatifs : les assureurs ne peuvent plus concevoir d'offres adaptées aux besoins réels des assurés, les dépenses des complémentaires augmentent ainsi que les cotisations. La facture risque de s'alourdir de nouveau en 2026 en raison de la création dans le PLFSS d'une contribution exceptionnelle pour les organismes complémentaires de l'ordre d'un milliard d'euros. Ce coût sera, sans surprise, répercuté sur le montant des cotisations et pèsera davantage sur le pouvoir d'achat des ménages, et tout particulièrement s'agissant des contrats individuels dont le coût est supporté en intégralité par l'assuré.

---

<sup>1</sup> Les dépenses de santé en 2024 – Résultats des comptes de la santé – Edition 2025

## **Pour une refonte concertée**

Il est souhaitable que l'évolution du cahier des charges du contrat responsable fasse l'objet de concertations afin de garantir une couverture de base aux assurés tout en respectant l'objectif de responsabilisation des assurés et en veillant aux contraintes budgétaires.

En ce sens, le PLFSS assure que le périmètre du contrat responsable sera revu afin de « *mieux en maîtriser le coût et de recentrer les prises en charge obligatoires sur les prestations les plus efficaces* ».

agéa plaide en faveur d'un allègement significatif des obligations attachées au contrat responsable qui devra s'accompagner de mesures de responsabilisation des assurés afin d'en faire des acteurs de leurs parcours de soins. L'objectif : retrouver un équilibre entre incitation à la responsabilité, liberté contractuelle et maîtrise des dépenses de santé, tout en redonnant de la souplesse aux acteurs du marché. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec le concours des pouvoirs publics. A cet égard, agéa sera attentive à ce que le cahier des charges du contrat responsable ne soit pas alourdi, et que les contours du 100 % Santé soient redessinés afin de limiter les risques de fraude, notamment en interdisant la publicité en optique et audiologie.

## **CONTACT PRESSE**

**Florent Dumoulin** – agéa – 01 70 98 48 21 – [florent.dumoulin@agea.fr](mailto:florent.dumoulin@agea.fr)

**Aurélié Robert** – agéa - 01 70 98 48 34 – [aurelie.robert@agea.fr](mailto:aurelie.robert@agea.fr)

### **A propos :**

agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agéa regroupe 15 syndicats de société et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64 % de taux d'adhésion) sur les 11 900 agents généraux d'assurance.